la Norvége affirmait que ses droits étaient sacrifiés et que l'on violait l'esprit de la Constitution, la Suède refusait hautainement de rien entendre et déclarait s'en vouloir tenir à la lettre des traités.

» Il y a quatre-vingts ans que cette querelle dure. Voici comment elle s'est aggravée :

» L'acte d'union réserve tout ce qui n'est pas affaire commune à la compétence particulière de chacun des deux gouvernements de Christiania et de Stockholm. Ceci est hors de conteste. Mais la difficulté est de distinguer ce qui est affaire commune de ce qui ne l'est pas. Ainsi les Norvégiens affirment que les consulats ne doivent pas être communs aux deux pays, dont les intérêts économiques sont souvent contradictoires. Les Suédois, au contraire, soutiennent que la représentation diplomatique et commerciale doit être une.

» C'est sur ce terrain que le conflit s'est peu à peu passionné au point d'inspirer des résolutions extrêmes.

Premières hostilités

« Déjà, en 1893, le Storthing norvégien, exaspéré de ne recevoir aucune satisfaction, avait rayé de son budget spécial sa contribution dans le crédit affecté aux consulats communs : soit 200,000 couronnes, sur une somme totale de 398,000. A cette mesure, le conseil d'Etat siégeant à Stockholm répondit par une autre qui n'était pas plus conciliante : il inscrivit d'office la part contributive de la Norvége, sous cette rubrique singulière : *Dépense imprévue.*

» Ceci n'a fait naturellement que monter les esprits et qu'élargir la querelle. L'intransigeance des deux adversaires n'ayant pas permis de résoudre la question par des concessions réciproques, on s'engagea plus avant et on mit en discussion la sujétion de la Norvége d'une part, de l'autre son autonomie.

» C'est, toutefois, d'un incident d'ordre un peu différent que datent les résolutions extrêmes. Il a passé fort inaperçu en France, où les préoccupations électorales absorbaient tous les esprits; mais, en Suède et en Norvége, il a causé une émotion profonde et, d'ailleurs, très naturelle.

» Je veux parler du vote récemment émis par le Storthing d'un drapeau spécial pour la Norvége.

» Cette décision, dont la gravité ne peut échapper à personne, a soulevé des tempêtes d'enthousiasme à Christiania et de colère à Stockholm.

» A la vérité, elle est inconstitutionnelle et le roi refuse de la ratifier ; mais ce veto ne saurait avoir d'autre effet que de transporter le conflit sur un terrain nouveau, certainement plus dangereux.

Au nom du passé

» La Norvége, ardente à défendre ses intérêts commerciaux, combattra avec une énergie accrue, désespérée pour les couleurs nationales, que, maintenant, elle revendique. Elle veut, à tout son passé glorieux, donner un emblème, et le veut différent, parce qu'elle eut des destinées différentes, parce que ses traditions sont à elle seule et ne sauraient se confondre avec aucune autre, enfin, parce que ses tendances, sa conception du progrès, son génie lui sont propres et qu'elle se refuse à une plus longue abdication.

» A l'heure actuelle, officiellement, les choses en sont là. Mais je dois ajouter qu'hier, cheminant en carriole sur la route de Kongsberg, avec un distingué professeur norvégien, il me fut affirmé que vingt mille fusils Remington venaient d'être distribués aux paysans, *qu'on allait faire une répartition nouvelle d'armes et que la guerre était imminente.*

» Si excessive qu'elle paraisse encore, cette opinion est bien celle que l'on professe le plus généralement à Christiania. »

LES ITALIENS EN AFRIQUE

La remise des prisonniers italiens

On mande de Massaouah que la remise des prisonniers retenus sur les points les plus rapprochés vient d'avoir lieu : 3 officiers et 88 soldats ont été remis en liberté ; 3 officiers et 5 soldats sont attendus dans la journée.

Il reste encore quelques blessés et malades dans le Tigré, leur transport est impossible actuellement. On espère que les prisonniers du Lasta, au nombre de 50 environ, seront renvoyés à la fois du mois.

Des difficultés s'étaient produites hier au sujet de la remise des prisonniers, parce que les Abyssins craignaient une surprise en raison des positions italiennes dominant Adigrat. Le général Baldissera, pour les rassurer, fit retirer de quelques kilomètres la division Delmayano. Le fort d'Adigrat a été complètement désarmé et évacué. Le général Baldissera transfère le corps d'opération à Dongollo, Borachit et Senafé.

D'accord avec le ras Mangascia, deux compagnies du génie seront envoyées, après avis du conseil de santé, sur le champ de bataille d'Adoua pour ensevelir les morts et édifier un monument commémoratif.

Le procès du général Baratieri

On télégraphie de Massaouah, que le conseil de guerre devant juger le général Baratieri est constitué; il sera présidé par le général Delmayano.

Le général Baratieri a choisi pour défenseur le capitaine Cantoni; il est probable que le tribunal siègera à Adicaïe.

Les prisonniers italiens de l'Abyssinie remis en liberté

Paris, 19 mai. — Le *Courrier du soir* dit recevoir la dépêche suivante de Rome :

« *Une dépêche du général Baldissera annonce que tous* les prisonniers ont été rendus, et qu'il a quitté Adigrat avec toutes ses troupes, après avoir signé, avec le ras Margascia, un traité de bon accord, et de bon voisinage. ».

Rome, 19 mai. — La *Tribuna* publie la dépêche suivante de Massaouah :

« Le lieutenant Poggi, qui vient d'être libéré, raconte qu'il fut réduit, pendant sa captivité, à aller mendier de localité en localité, durant trois semaines, avec le lieutenant Acerbi, et vingt soldats; presque tous moururent.

» M. Poggi fut très maltraité. »

LA SITUATION DE LA SOIERIE
EN ALLEMAGNE

Le correspondant de Créfeld du « Bulletin des Soies » résume ainsi la situation de la fabrique allemande pendant ces derniers mois :

Depuis nos derniers avis la fabrique de soieries de Créfeld et du Rhin en général est entrée dans une période de calme très marqué. D'après les perspectives favorables de la mode et les dispositions des maisons intermédiaires durant l'automne dernier, on avait d'autant plus de motifs d'espérer une saison de printemps satisfaisante que les étoffes pour robes, notamment les taffetas et les armures similaires, jouissaient et jouissent encore aujourd'hui d'une consommation inconnue depuis nombre d'années. Malheureusement, dès le commencement de l'hiver, la confiance dans un avenir qui paraissait si assuré, s'est transformée peu à peu dans le sens contraire.

En novembre, la crainte de conflits politiques surgit à l'improviste, elle vint s'ajouter au malaise financier, latent déjà depuis quelque temps, sur différents points du globe, non pas sans en aggraver les conséquences d'un mois à l'autre. En outre, l'éventualité d'un abandon par la mode des manches bouffantes s'y mêla un peu et rendit plus réservées les maisons intermédiaires. Déjà, vers le milieu de janvier, les ordres commençaient à devenir plus rares en fabrique, et le resserrement général du marché de l'étoffe s'accentua de plus en plus par suite de la baisse des prix de la matière première.

Bien que les impressions sur chaîne fissent toujours bonne contenance, les maisons de gros se gardaient de constituer des stocks et se pourvoyaient au jour le jour.

Ces tissus ont été cependant le *leading* articles aux Etats-Unis, qui faisaient craindre une surabondance de production. Heureusement, un « krach » du marché de l'étoffe a été conjuré sur notre place, car nos industriels, habitués à ne fabriquer les articles de mode que sur commission, en ont réduit leur production à mesure que les commissions se raréfiaient. A la seule exception des articles pour cols-cravates, la fabrique rhénane a manqué de travail pendant les trois derniers mois.

Elle a, en effet, reçu fort peu d'ordres en étoffes pour confection, d'abord par suite de la grève des ouvriers de cette branche, puis à cause de la fin brusque de la saison, dès avant les fêtes de Pâques. Seul l'article taffetas noir n'a pas faibli et continue d'être encore en bonne demande. Pendant tout ce temps les articles pour cols, cravates, comme nous venons de le dire, ont gardé les honneurs, les ouvriers étant recherchés dans les genres *façonnés*, surtout en Jacquard.

En ce moment le calme traditionnel pour les articles cols coïncide avec un petit réveil des affaires en étoffes pour mode quoique le temps ait été jusqu'ici peu favorable à la vente de détail, nos maisons de gros reviennent un peu de leur réserve et commencent à envisager avec moins d'inquiétude la situation générale; la crainte que la mode fit infidélité aux étoffes raides, s'est un peu dissipée, et dans ces derniers jours, il s'est donné pas mal de nouvelles commissions, surtout en nouveautés. Parmi celles-ci, les glacés, les ombrés et la moire jouent le plus grand rôle.

Il n'est pas de même pour l'article d'ombrelles qui continue à bonder par suite de la vente peu satisfaisante au détail, où les stocks sont plus lourds que de coutume à pareille époque. La fabrique de rubans se trouve dans l'arrière saison. Elle prévoit une période d'activité, mais la remise de nouveaux ordres pour l'automne est plus tardive que de coutume. En ce qui concerne les velours et la peluche, ces articles ont certainement un certain succès; mais c'est le débouché des Etats-Unis qui continue à faire défaut à cette branche essentielle de notre industrie.

NOUVELLES DU JOUR

Un complot nihiliste découvert à Moscou

Milan, 19 mai. — Le *Secolo* prétend avoir, reçu de Moscou le télégramme suivant, rédigé en langue conventionnelle, et que je vous transmets sous réserve :

« Moscou, 17 mai. — On vient de découvrir un complot nihiliste. La nouvelle, aussitôt connue, a produit une grande impression.

» Dans un souterrain de la rue Tverskaïa, la principale rue de Moscou, qui sera parcourue par le cortège impérial, on a trouvé plusieurs personnes occupées *à fabriquer des bombes.*

» De nombreuses arrestations ont été opérées.

» Cette nuit, des manifestes révolutionnaires ont été affichés dans les rues et sur les portes des maisons.

» Plusieurs ouvriers qui travaillaient au Kremlin ont été arrêtés. »

Un incident à la foire de Metz. — Un promeneur grièvement blessé par un officier

Pagny-sur-Moselle, 19 mai. — Un grave incident s'est produit hier à la foire de Metz.

Deux officiers allemands en tenue ont bousculé sans provocation ni motif quelconque, un inoffensif passant.

Celui-ci se retourna, et voulut repousser ses agresseurs. L'un d'eux tira alors son sabre, et en asséna un coup violent sur la tête du passant, qui s'affaissa, le *crâne fendu.*

La blessure est très grave, et a nécessité le transport du malade à l'hôpital.

La foule s'est ameutée, et s'est lancée à la poursuite *des officiers. Une patrouille survint, et fut impuissante à* l'arrêter.

La foule criant : « Vivent les Lorrains ! » a poursuivi les officiers jusque chez eux et a assiégé leur maison *pendant plus d'une heure.*

L'émotion est considérable à Metz. Ces officiers vont être sévèrement punis.

Une émeute de pêcheurs

Newnyn, 19 mai. — Les émeutiers ont jeté à la mer cinq cargaisons de poissons aujourd'hui.

La population de Penzance a repoussé les émeutiers qui venaient l'attaquer. La police a été obligée d'agir avec une extrême rigueur pour disperser ceux-ci, qui restent toujours menaçants.

350 soldats ont été envoyés de Plymouth à Penzance, deux canonnières sont en route.

La France et l'Allemagne en Afrique

Paris, 19 mai. — Un journal officieux du soir laisse prévoir que le premier sujet traité par le gouvernement allemand avec notre représentant à Berlin aura trait aux incidents du Sud-Africain.

» De cet échange de vues, et de la réponse qui sera faite au nom de la France, dit-il, dans le cas probable où des propositions fermes lui seraient adressées, peuvent découler des *conséquences d'une portée considérable.*

» Pour notre part, nous ne serions pas surpris qu'une entente diplomatique, ayant pour objet de seconder l'action allemande au Transvaal, où nous ne possédons en somme que des intérêts purement secondaires qui, d'ailleurs, ne seraient pas sacrifiés, entraînât pour nous d'avantageuses compensations.

» N'eût-elle pour résultat que de faciliter le règlement des derniers points litigieux à Madagascar et de laisser le champ libre à l'obstruction franco-russe en Egypte, que nous estimerions n'avoir pas fait un marché de dupes. »

Ce que fera M. de Mun

Par une lettre adressée au journal la *Bretagne*, de Brest, qui la publie ce matin, M. de Mun dément formel*lement la nouvelle donnée par un journal parisien qu'il* ait l'intention de n'accepter aucune candidature aux prochaines élections législatives.

Le député catholique annonce au contraire que sa santé *est rétablie et qu'il n'abandonnera pas* les électeurs de Saint-Pol-de-Léon.

Le prix Audiffret décerné aux Missions catholiques d'Afrique

Paris, 19 mai. — Dans le comité secret qui a suivi sa dernière séance, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu le rapport de M. Adolphe Guillot sur le prix Audiffret (actes de dévouement).

Ce prix, de la valeur de 15,000 fr., est destiné à récompenser, chaque année, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient. L'Académie a décerné ce prix aux missions catholiques de l'Afrique centrale, qui ont servi si puissamment la cause anti-esclavagiste, et l'a attribué aux deux missionnaires qui sont à la tête des principaux centres, savoir : Mgr Augouard, des Pères du Saint-Esprit, vicaire apostolique du Congo, et Mgr Livinhac, supérieur général de l'ordre des Pères blancs d'Afrique.

Le Congrès international des mineurs à Aix la Chapelle

Carmaux, 19 mai. — M. Calvignac est désigné pour représenter les mineurs de Carmaux, au congrès international des mineurs qui sera tenu le 25 mai à Aix-la-Chapelle.

L'abrogation du décret Crémieux

Alger, 19 mai. — Le conseil municipal de Constantine, dans sa séance d'hier, a émis un vœu relatif à l'abrogation du décret Crémieux. On sait que ce décret, rendu pendant la guerre, naturalisa en masse les israélites d'Algérie et amena la terrible insurrection de 1871.

Un général victime d'un grave accident à Tunis

Tunis, 19 mai. — Le général La Girennerie, passant l'inspection de la brigade de cavalerie, a eu le pied de son cheval pris dans une crevasse du champ de manœuvres ; il a été violemment projeté à terre.

Le général, dont l'état est alarmant, a été transporté à Alger par chemin de fer.

Tremblements de terre à Monaco

Monaco, 19 mai. — A une heure un quart, deux légères secousses de tremblement de terre ont été ressenties sur le littoral. Ces secousses étaient presque imperceptibles et allaient dans la direction de l'ouest à l'est. Aucun accident ne s'est produit.

25.000 grévistes à Londres

La grève des ouvriers en bâtiments a commencé hier matin à Londres. Près de 25,000 ouvriers sont en chômage.

L'épilogue d'un duel fatal en Allemagne

La cour martiale a condamné le baron de Kotze à deux années d'emprisonnement dans une forteresse pour s'être battu en duel avec le baron de Schrader, duel dans lequel ce dernier fut tué. Le baron de Kotze subira sa peine dans la forteresse d'Ehrenbreitstein.

Nouveau massacre d'Arméniens

Paris, 19 mai. — Le *New-York Herald* reçoit une dépêche de Berlin disant que les Turcs ont massacré un millier d'Arméniens dans les environs d'Alep.

Le choléra en Egypte

Londres, 19 mai. — Le *Daily News* reçoit du Caire la dépêche suivante :

« Il y a eu hier 24 cas et 24 décès de choléra au Caire, 21 cas et 16 décès à Alexandrie.

» La panique règne dans cette dernière ville parmi la population levantine ; les bureaux des compagnies de navigation sont littéralement assiégés par cette population qui a hâte de fuir vers d'autres rivages. »

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, Mardi 19 mai 1896.	
1 heure soir.	22° au-dessus	773 =/=	Beau temps
5 » »	17° »	773 =/=	»
9 » »	14° au-dessus	773 =/=	»
		Mercredi 20 mai 1896.	
Minuit	12° au-dessus	773 =/=	Beau temps
1 heure matin	11° »	770 =/=	»
2 heures »	11° »	770 =/=	»

Paris. — Mardi 19 mai 1896. — *(Bulletin du Bureau Central météorologique).* — Une dépression venue du nord de l'Ecosse est descendue vers le sud (Christiansund, 751 mm.); la baisse barométrique atteint 12 mm. en Norvège ; elle se propage sur l'Allemagne et la France. L'aire de pression supérieure à 765 mm. se retire sur l'ouest de la France et sur l'Irlande. Le vent est faible du nord-ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan : il est variable et faible en Provence. Des pluies sont tombées dans le nord et le centre du continent, ainsi que sur l'ouest des Iles-Britanniques. En France, on en signale seulement dans le sud, où l'on a recueilli 4 mm. d'eau à Perpignan, 1 à Marseille, 1 à Cette.

La température continue à se relever. Le thermomètre marquait ce matin 4° à Haparanda, 6° à Moscou, 15° à Vienne et Paris, 18° à Cagliari. On notait 7° au puy de Dôme ; 5° au mont Ventoux et — 3° au pic du Midi. En France, temps beau et chaud probable. A Paris, hier l'après-midi, beau temps. — Moyenne d'hier, 18 mai, 14°4, supérieure de 0°5 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 22°9 ; min. de ce matin : 9°2. Baromètre à sept heures du matin : 765 mm. A la tour Eiffel, max. 17°1; min. : 9°3.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les attributions des membres de l'administration municipale. — Les attributions sont réparties de la manière suivante entre les membres de l'administration municipale :

M. Henri Carrette, maire : Personnel, direction générale, relations extérieures, police.

M. Adolphe Desobry, 1er adjoint : Voirie, assainissement, hygiène, salubrité, travaux publics, tramways, promenades et jardins, école de natation, bains publics. (M. Desobry est, en outre, désigné pour remplir, à titre auxiliaire, les attributions de M. Milbéo.)

M. Achille Lepers, 2e adjoint : Abattoirs, halles et marchés, inspection des denrées alimentaires, cultes, cimetière, pompes funèbres. (M. Lepers est en outre designé pour remplir, à titre auxiliaire, les attributions de M. Desobry.)

M. Julien Coutelier, 3e adjoint : Etat civil. (M. Coutelier est désigné, en outre, pour remplir, à titre auxiliaire, les attributions de M. Thérin.)

M. Henri Thérin, 4e adjoint : Fêtes, pompiers, assistance publique, établissements de bienfaisance. (M. Thérin est en outre désigné pour remplir, à titre auxiliaire, les attributions de M. Decock.)

M. Charles Decock, 5e adjoint : Finances, caisse d'é*pargne, octroi, mesurage, condition publique, eaux, épu*ration des eaux de l'Espierre. M. Decock est, en outre, désigné pour remplir, à titre auxiliaire, les attributions de M. Lepers.

M. Hervé Milbéo, 6e adjoint : instruction publique, beaux arts, musique, théâtres, expositions. M. Milbéo est, en outre, désigné pour remplir, à titre auxiliaire, les attributions de M. Coutelier.

Les ouvriers d'art. — Les examens des ouvriers d'art pour la dispense de deux années de service deviennent de plus en plus difficiles, en raison du nombre toujours croissant des candidats et de la limite du contingent. Mais il ne faut pas, pour cela, que les jeunes gens qui ont échoué cette année se rebutent : ils auraient tort d'abandonner les études artistiques et pratiques qui leur sont indispensables, et qu'ils ont la faculté de compléter en fréquentant les bibliothèques et les écoles, où les professeurs ne manquent jamais l'occasion de se dévouer pour leurs élèves.

Parmi les élèves qui ont suivi les cours de l'Ecole nationale des Arts industriels, MM. Eugène Lehembre, Auguste Piat, Florquin, Duforest, Labriffe et Cauchy ont été reçus ou admissibles.

D'autre part, les élèves particuliers de MM. Vinque et Seratzki, ont vu leurs efforts couronnés de succès : MM. Charles Prouvost, André Pollet, et d'autres de Lille, par exemple.

Ajoutons qu'il est question de confier à M. Seratzki le poste de professeur de composition décorative, de dessin et d'anatomie, devenu vacant par suite du départ de M. Priou.

Un soldat roubaisien témoin de la catastrophe d'Adélia. — Parmi les militaires en partance pour Madagascar, qui faisaient partie du convoi ou tant d'officiers ont trouvé la mort, à Adélia, se trouvait un de nos jeunes concitoyens, M. Louis Florin, âgé de 20 ans, et déjà caporal-fourrier aux tirailleurs algériens. Ce jeune homme qui, par miracle, n'a pas été blessé, a, dès le lendemain de la catastrophe, télégraphié à ses parents pour les rassurer.

Les funérailles d'un médaillé du travail. — Nous avons annoncé, hier, la mort de M. Louis Hasse, doyen des ouvriers rentreurs de Roubaix, qui fut, pendant soixante-deux ans, au service de la maison Parent, rue Saint-Antoine. M. Louis Hasse faisait partie de la société *Les médaillés du travail.*

Mardi, cette société, son drapeau cravaté de crêpe, accompagnait à sa dernière demeure un autre de ses membres, M. Jean-Baptiste Descamps, depuis de longues années chez M. Ryo Catteau, constructeur mécanicien, rue Pellart, de qui, *depuis quelque temps, il était pen*sionné.

M. Descamps était âgé de 73 ans et habitait rue de Lannoy. Ses funérailles ont eu lieu à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. Dans la nombreuse assistance se trouvaient MM. Ryo-Catteau et Eugène Motte, conseiller général, président d'honneur des *Médailles du travail.*

— *Les Médaillés du travail* feront célébrer, lundi prochain, 25 mai, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, un obit pour les membres décédés pendant l'année : MM. Hubert Laurent, Auguste Dubar, Jean-Baptiste Descamps, Louis Hasse.

La réunion aura lieu au local de la société, estaminet du *Sans Souci*, rue du Collège, à huit heures précises.

L'inspection et le classement des chevaux, juments et mulets, et des voitures attelées, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se feront à Roubaix, boulevard Gambetta, en face l'Hippodrome, le 1er juin, à 2 heures de l'après-midi, et les 2, 3, 4, 5, 6 et 9 juin, à 7 heures du matin.

Les propriétaires intéressés doivent conduire leurs animaux et voitures devant la Commission, sous peine d'être poursuivis.

Toutes les mutations qui se font dans les écuries doivent être déclarées à la Mairie (bureau militaire), au fur et à mesure qu'elle se produisent.

Les pèlerinages à la Marlière. — C'est vendredi prochain, 22 mai, que le *Cercle Ozanam* fera son pèlerinage annuel à Notre-Dame de la Marlière. La messe sera célébrée à 7 heures, par M. l'abbé Ghesquière. Le rendez-vous est fixé à six heures moins un quart, à l'église des PP. Récollets.

Le conseil de révision à Roubaix. — Les opérations du conseil de révision pour les trois cantons de Roubaix sont fixées ainsi qu'il suit :

Roubaix Est, le mardi 26 mai à *2 heures précises* ; Roubaix Ouest, le mercredi 27, à la même heure, et Roubaix Nord, le lendemain jeudi, également à *2 heures précises.*

Les revues d'appel. — La revue d'appel des hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1875 des trois cantons de Roubaix aura lieu sur la Grande-Place le mercredi 27 mai, à 4 heures.

Celle des hommes des services auxiliaires des classes 1875, 1880, 1885, 1889 et 1893 aura lieu la veille, mardi 26 mai, à la même heure.

Ces hommes devront être porteurs de leur livret militaire.

Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Le conseil syndical se réunira aujourd'hui mercredi 20 mai, à 7 heures 1/4 précises du soir, au siège syndical, 22, rue de la Paix. Ordre du jour : Admission de nouveaux membres dans le syndicat. Assemblée générale.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP**, rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Une servante infidèle. — Une jeune fille de 24 ans, Julia Daucby, servante chez M. Loiseau, 15, boulevard de Mulhouse, quittait son service samedi dernier. Le lendemain, Mme Loiseau constata que deux billets de cent francs avaient disparu d'un meuble où ils avaient été placés. Les soupçons se portèrent sur la servante, avec d'autant plus de bien fondé que, le jour de l'Ascension, Julia avait fait, à la ducasse du Coq-Français, des dépenses relativement considérables.

Enfin, M. Loiseau apprenait, mardi matin, que sa servante se trouvait à Landas, près Orchies. Il s'y rendit, et, ayant rencontré la jeune fille, il l'engagea à revenir prendre son service. Julia, après quelques difficultés, y consentit, et revint à Roubaix, en compagnie de son maître qui, en passant place Ste-Elisabeth, la déposa... au poste de police.

M. Loiseau mit M. Squivée au courant de ce qui s'était passé, et malgré ses dénégations, la jeune fille a été maintenue en état d'arrestation. Des bijoux achetés par elle, depuis sa fugue, ont été saisis et joints au procès-verbal de M. le Commissaire de police.

L'agression de la rue de Lannoy. — Mort de la victime. — Nous avons dit hier que M. Delalé, juge d'instruction à Lille, avait fait, lundi, une descente à Roubaix, où il s'était rendu compte de l'état dans lequel se trouvait Carlos Meurisse, victime d'une agression, rue de Lannoy, dans la nuit du dimanche 3 mai, et qui, depuis ce temps, n'avait pas repris connaissance.

Le magistrat, n'ayant pu interroger le blessé, a, on le sait, entendu le témoignage de plusieurs personnes qu'il avait convoquées.

Malheureusement, l'infortuné Carlos Meurisse est mort mardi, à 6 heures du matin, sans avoir pu prononcer une parole. Il sera donc très difficile de connaître ses meurtriers.

Carlos Meurisse était âgé de 48 ans.

Une querelle de femmes. — Une cabaretière de la rue de la Chaussée, Marie Cornard, âgée de 32 ans, à la suite d'une dispute avec une journalière, Marie Muylaert, âgée de 32 ans, demeurant rue de l'Alma, frappa cette dernière assez violemment à la tête. Un agent de service dans le quartier, vint mettre fin à cette scène en dressant un procès-verbal contre les deux femmes.

On parle beaucoup en ville de la nouvelle agence anglaise de cycles du boulevard de Paris, 16, dont M. Dutat est le représentant exclusif. Les machines à *185 francs*, vendues à des prix défiant toute concurrence, s'enlèvent rapidement ; nous engageons vivement les amateurs à se presser. Les nouveaux modèles, 96, gros tubes, à grands pignons, au prix extraordinaire de *210 francs*, d'un roulement et d'un fini irréprochables, sont l'objet de nombreux commentaires. Ces bicyclettes construites en acier étiré à froid, sont munies de toutes pièces brevetées, et garanties contre tout vice de construction.

Un accident rue de l'Ommelet. — Dans la soirée de lundi, vers 8 heures 1/2, un petit garçon de 6 ans, Julien Fiévet, dont les parents habitent rue du Gros Saule, a fait une chute en passant dans la rue de l'Ommelet, et s'est blessé assez gravement à la tête. Quand on le releva, le sang s'échappait en abondance et lui couvrait la figure.

Conduit dans une pharmacie voisine, Julien Fiévet y a reçu les soins de M. le docteur Montaigue, et quelque temps après il regagnait son domicile.

Un acte de probité. — Le conducteur Catteau, employé à la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, a trouvé, mardi matin, sur une banquette de la voiture qu'il conduisait, une certaine somme d'argent, oubliée par un voyageur. M. Catteau a remis cette somme au bureau du dépôt du Laboureur.

Chute de bicyclette. — Nous revenons aujourd'hui sur cet accident, afin d'en établir la véritable cause. Le tandem qui s'est brisé à la tige intérieure de la direction en passant dans une crevasse profonde de la rue de Blanchemaille avait reçu un choc terrible, lorsqu'il fut *précipité contre un rouleau à broyer le gravier en en*traînant le coureur arrivé premier des régionaux sur une machine de la maison Delvoye dans la course Paris-Roubaix.

M. Delvoye, *surchargé de travail, n'avait pas eu le* temps de vérifier sa machine avant de s'en servir à nouveau; de là l'accident, d'ailleurs de peu d'importance, qui lui est arrivé le jour de l'Ascension.

M. Delvoye est maintenant sur pied, et les nombreuses commandes de machines qui lui sont confiées ne subiront aucun retard.

Les nouvelles sociétés. — Nous apprenons que par arrête préfectoral, en date du 15 mai 1896, la société de jeu de cartes dite les « Inséparables, » établie chez M. Roussel, cabaretier, boulevard de Strasbourg 86, est autorisée à se constituer légalement.

Hem. — L'élection de la municipalité. — Le désistement de M. Leuridan. — L'allocution et le discours de M. Leclercq-Taffin, le nouveau maire. — *M. Leuridan maire honoraire.* — En rendant compte du scrutin de dimanche, pour l'élection du maire de la commune d'Hem, nous avons dit qu'au premier tour de scrutin le maire sortant, M. Leuridan, avait été, quoique absent, réélu premier magistrat de la commune, à l'unanimité (20 voix sur 21 votants contre un bulletin blanc.

M. Leuridan, avons-nous dit aussi, avait adressé à ses collègues une lettre, qui a été lue par M. Monnier, secrétaire de la mairie, aussitôt après la proclamation du scrutin. Voici cette lettre :

« A Messieurs les Conseillers municipaux,

» Messieurs,

» Plusieurs d'entre vous m'ayant témoigné l'intention de porter leur vote sur mon nom dans le scrutin ouvert aujourd'hui pour l'élection du maire, j'ai confié cette lettre à M. le secrétaire pour qu'il en soit donné lecture en séance dans le cas où je serais élu.

» Rien assurément, ne saurait me toucher davantage que cette persistance apportée par mes collègues du Conseil municipal à me continuer ces fonctions malgré mon grand âge et l'état de ma santé; j'ai toujours trop aimé notre chère commune d'Hem et j'ai trop à cœur ses intérêts, pour consentir à en conserver la direction quand mes forces ne me permettent plus de pouvoir le faire utilement. Après 43 ans de magistrature pendant lesquels j'ai conscience d'avoir accompli mon mandat, ce n'est certainement pas sans un serrement de cœur que je me démets de mes fonctions mais je serai amplement dédommagé, croyez-le, si sur la fin de mes jours, j'ai la joie de voir les affaires administratives de notre commune confiées à des mains plus jeunes et plus à même de ne les laisser péricliter sur aucun point.

» J'aime à espérer que Dieu m'accordera un suffisant rétablissement de ma santé pour que je puisse encore aller parfois dans vos réunions ; mon plus grand bonheur serait d'y voir régner toujours la paix et la concorde, pour le plus grand profit de tout et de tous.

» Je profite de cette occasion pour remercier avec effusion les habitants d'Hem, qui m'ont donné, le 3 mai, une si belle majorité, et je serais heureux que les remerciements que j'adresse à eux et à vous, Messieurs, puissent être consignés, par l'insertion de ma lettre, au procès-verbal de votre séance.

» Votre très dévoué collègue,

« Leuridan. »

M. Leuridan proclamé maire honoraire. — La lecture de cette lettre a produit une profonde impression sur les conseillers. L'un d'eux, qui, peu d'instants après, devait être élu maire, M. Leclercq-Taffin, a pris la parole :

« Au nom de M. Masquelier et au mien, les élus du conseil municipal, a-t-il dit, nous proposons des remerciements à M *Leuridan* pour les services éminents qu'il a rendus à la commune et pour le dévouement qu'il n'a cessé de lui prodiguer pendant 43 ans.

» Afin de lui donner un gage de notre reconnaissance et de notre impérissable gratitude, nous vous demandons de lui décerner par acclamation le titre de *Maire honoraire de la commune d'Hem, ami et conseiller de tous ses habitants.*

» Pour que ce solennel hommage de gratitude reste inoubliable, pour le perpétuel honneur du vénérable M. Leuridan et de sa famille, nous vous prions de décider que cette proclamation soit inscrite en tête du procès-verbal de notre première séance. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le discours du nouveau maire. — Voici, d'autre part, le discours qu'a prononcé M. Leclercq-Taffin aussitôt après son élection :

« Messieurs,

» Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me désignant par vos nombreux suffrages pour remplir la première magistrature de la commune.

» C'est, pour un homme d'un âge déjà avancé et d'une santé débile, une tâche d'autant plus pénible qu'elle comporte la succession de l'homme si sage, si juste, si distingué et si dévoué que vous avez tant apprécié.

» Permettez-moi donc de compter sur votre concours pour que je puisse, dans la limite du possible, imiter les exemples qu'il nous a légués.

» Je résume mon programme en deux mots; faire le bien, être utile à la commune et à ses habitants par devoir de conscience, avec une égale impartialité pour tous, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

» Tous les hommes de bonne foi savent et reconnaissent que la République sage, respectueuse des libertés et des droits de chacun, n'a plus besoin d'être défendue puisqu'elle n'est plus combattue et qu'elle est acceptée de tous.

» La charité est œuvre de Dieu, je m'attacherai à aider les classes nécessiteuses et je chercherai à faire comme autrefois *des distributions de vêtements et de literie à l'approche de la* mauvaise saison.

» Je compte sur le concours des familles aisées pour arriver à ce résultat sans grever le budget du Bureau de Bienfaisance.

» Ce programme est sûrement le vôtre, vous m'accorderez donc votre confiance et votre appui pour en faciliter la réalisation.

» Des divergences d'idées et de vues se produiront ; que les discussions soient toujours sans animosité et sans aigreur, comme il convient entre gens unis par le commun désir de bien faire.

» Oui, vivons amis, vivons unis, concentrons tous nos efforts vers le bien : c'est le seul moyen d'obtenir l'approbation de *notre conscience et de nos mandataires.*

» Puisse l'avenir réaliser ces espérances; c'est le vœu le plus ardent de notre cher maire honoraire, de notre ami et conseiller M. Leuridan. »

Ce discours excellent, prononcé avec une émotion visible par le digne successeur de l'honorable M. Leuridan, a été accueilli par des applaudissements unanimes.

Wasquehal. — Les cultivateurs de lin et de chanvre qui voudraient bénéficier de la prime accordée en vertu de la loi du 13 janvier 1892 sont invités à faire leur déclaration au secrétariat de la mairie, avant le 1er juin.

La prime n'est due qu'autant que la superficie cultivée en lin et en chanvre est de 10 ares au moins.

— *Le drapeau de la société des Anciens militaires « Le Ralliement ».* — Un magnifique drapeau vient d'être offert à la société des Anciens militaires « Le Ralliement, » par M. Clément Béthune, de Wasquehal. Ce drapeau a été exposé, lundi, à la vitrine du café du *Beau Passage*, siège de la société.

La bénédiction aura lieu, pendant la grand'messe, le jour de la ducasse, 31 mai, qui coïncidera, cette année, avec la fête de Jeanne d'Arc.

Lannoy. — *La confirmation.* — La cérémonie de la confirmation dans les paroisses du canton de Lannoy aura lieu : à Hem, jeudi, à 11 heures du matin, pour les enfants de Forest, de Sailly et de Hem ; à Lys-lez-Lannoy, le même jour, à 4 heures du soir; à Leers (France), vendredi à 8 heures du matin, et à Lannoy, le même jour à 11 heures, pour les enfants de Toufflers et de Lannoy.

Monseigneur l'archevêque, qui présidera ces fêtes, rentrera à Cambrai vendredi soir.

— *Le recensement des chevaux et mulets dans le canton de Lannoy.* — La commission instituée pour passer en revue les chevaux, mulets et voitures susceptibles d'être réquisitionnés, en cas de mobilisation, se réunira : à Hem, le 27 mai à une heure et demie, place de la Mairie; à Leers-France, le 26 mai, à 7 heures du matin, place de l'Eglise; à Toufflers, le 27 mai, à 7 heures du matin, place de la Mairie; à Sailly, le même jour, à 9 heures du matin, Grand'Place, et à Lys, le 26 mai, à une heure de l'après-midi, place de l'Eglise.

— *Un acte de probité.* — Un jeune garçon de douze ans, Henri Deldique, a trouvé, mardi, dans une rue de Lannoy, un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent, et qu'il a eu la probité de déposer entre les mains du garde-champêtre Decourcelle.

Lys-lez-Lannoy. — *Une rixe.* — Un journalier de Roubaix, Louis Duchatelet, a porté plainte mardi, à la gendarmerie de Wattrelos, contre un de ses camarades, J. Copin, de Lys qui, lundi soir, au cours d'une discussion, lui a lancé à la tête une brique, qui lui aurait fait une blessure nécessitant, d'après le certificat de M. le docteur Lherbier, un repos de dix jours.

Toufflers. — *Une descente du Parquet.* — M. le Juge d'instruction Ovigneur, accompagné de son greffier, a fait mardi matin une descente à Toufflers, pour y instruire l'affaire concernant le puisatier P. Boone qui, il y a huit jours, a été victime d'une agression. Le magistrat a quitté Toufflers à 10 heures, et a pris, à Lannoy, le train de 11 heures 20 pour Lille.

Détail curieux : l'agresseur de Boone, un Belge, un nommé Clarisse, qui était en fuite, s'est constitué prisonnier mardi matin, à la gendarmerie de Lille, à l'heure même où M. le Juge d'instruction Ovigneur instruisait l'affaire dans laquelle il est inculpé.

Leers (France). — Une messe solennelle sera célébrée, le lundi de la Pentecôte, à 10 heures, par les soins de la société des *Anciens militaires* de Leers, pour les membres défunts, et, en particulier, à la mémoire de MM. Remy Lahou, soldat au 147e de ligne, décédé le 29 décembre dernier à l'hôpital militaire de Verdun, et J.-B. Masquelier, engagé volontaire au 1er tirailleurs algériens, décédé le 3 septembre à l'ambulance de Antriafasibositra (Madagascar).

La société prie les parents et amis des défunts, ainsi que les militaires libérés ou en permission, de se joindre à elle pour rendre un témoignage de reconnaissance à ceux qui sont morts pour la Patrie.

— *Le banquet annuel* de la société des *Anciens militaires* de Leers aura lieu, le lundi de la Pentecôte, à 2 heures de l'après-midi, au siège de la société, chez M. Lamblin-Delcour, à l'estaminet du *Vieux soldat.*

Annappes. — M. de Montalembert, maire d'Annappes, nous communique la lettre suivante, qu'il a adressée au *Progrès du Nord*, en réponse à un article paru dans ce journal à propos des élections municipales d'Annappes.

Le *Progrès* n'a pas encore inséré cette lettre :

« Annappes, le 15 mai 1896.

» Monsieur le rédacteur,

» Je ne puis laisser dire dans votre journal que des « manœuvres éhontées » ont été pratiquées, à Annappes, le jour des élections, pendant le dépouillement du scrutin.

» Nous avons l'habitude, dans la commune que j'ai l'honneur de représenter, d'observer scrupuleusement la loi et le 3 mai, comme toujours, les prescriptions électorales ont été observées même avec excès de délicatesse.

» *Votre correspondant* vous a donc mal renseigné ; il eût beaucoup mieux fait, s'il croyait avoir une observation à faire, de l'enregistrer au procès-verbal, comme la loi le lui permettait, au lieu d'user de votre bonne foi pour lancer des propos en l'air, dont les honnêtes électeurs, quel que soit leur parti, ont déjà fait justice.

» Vous voulez bien aussi raconter, sous forme d'anecdote, que j'ai fait restituer à la commune trois brouettes de sable qui auraient servi indûment à un conseiller municipal; en agissant ainsi j'ai fait mon devoir; je vous remercie, monsieur, de l'avoir constaté et je souhaite que dans toutes municipalités il en soit de même.

» Veuillez recevoir, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées. » *Le Maire d'Annappes*;

» G. de Montalembert. »

Communications

Société des médaillés du travail. — Dimanche 24 mai, fête annuelle de la Société : A 1 heure, compte-rendu des opérations financières de l'année. A 2 heures précises, banquet. Le lendemain, lundi, à 8 heures 1/2, à l'église St-Martin, obit pour les membres décédés pendant l'année. Réunion au local, estaminet du Sans-Souci, à 8 heures.

L'arrivée des chaleurs nous amène inévitablement les mouches et autres insectes ailés fort désagréables. Pour s'en débarrasser d'une façon commode et hygiénique il faut employer le **« Gobe Mouches »** qui a, sur tous les autres papiers présentés au public, de grands avantages. Il est propre, ne contient aucun poison, n'exhale pas d'odeur malsaine et ne laisse pas échapper les insectes venus à son contact. Son usage est indispensable dans les habitations soignées, les cuisines, magasins, ateliers, écuries, partout enfin où les mouches sont attirées par la chaleur.

La feuille 0.10 centimes. Dépôt central pour Roubaix : Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 3920

Une exposition de la table a eu lieu à Gand il y a quelques jours. Le grand prix a été décerné à la laiterie d'Oostcamp pour son délicieux beurre pasteurisé.

Dans un concours d'honneur entre les participants aux concours de beurre, le 1er prix (un objet d'art offert par le gouvernement) a été donné également à la laiterie d'Oostcamp.

Les vrais amateurs de bon beurre ne seront pas surpris de ces distinctions : le beurre d'Oostcamp est bien le meilleur beurre.

La laiterie informe sa clientèle qu'elle vend son beurre de concours à **2 fr. 60** le kil. et qu'elle en garantit la bonne conservation. Exiger sur les vignettes la marque d'Oostcamp. 6747d

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION à la librairie du *Journal de Roubaix.* 6278

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Nous venons de recevoir un livre nouveau qui a pour titre **L'AUXILIAIRE DU CATECHISTE, dictionnaire des mots du catéchisme.** — Ce livre renferme, sous un petit volume, toute la matière d'une bibliothèque. A ceux qui veulent connaître la doctrine catholique, à ceux qui veulent se la rappeler, soit pour la défendre, soit pour l'enseigner, ce livre fournira des indications précieuses.

Définitions substantielles, dont la concision et la netteté forcent la réflexion ; Divisions claires, subdivisions bien déduites qui aident considérablement la mémoire : tels sont les procédés de l'auteur, dont le travail est non seulement une belle œuvre, mais une bonne œuvre, car nous estimons que tout ce qui peut aider aujourd'hui à la diffusion de la doctrine chrétienne constitue la meilleure œuvre sociale. Riche ou pauvre on oublie trop souvent les enseignements de l'Eglise. C'est pour en faciliter la mémoire que le petit livre que nous recommandons a été fait.

On le trouvera à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 3 fr. 75.

WATTRELOS

Avis aux cultivateurs de lin. — Les cultivateurs de lin sont invités à faire sans retard leur déclaration à la mairie.

La société l'Union chorale a l'honneur d'informer tous ses membres exécutants que la répétition aura lieu jeudi, 21 mai, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société, chez Mme veuve Briffaut. Présence indispensable.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Mort d'une religieuse du Monastère de Notre-Dame des Anges. — Mercredi matin est morte, encore dans la force de l'âge, une religieuse du Monastère de Notre-Dame des Anges, dont la trop courte carrière a été entièrement consacrée à l'éducation de la jeunesse.

Mme Marie Petit, en religion sœur Justine, est décédée à l'âge de 52 ans. Pendant plus d'un quart de siècle elle a été chargée des cours supérieurs de l'Institution de N.-D. des Anges, *si prospère, et les nombreuses jeunes* filles dont elle a formé à la fois le cœur et l'intelligence ont toujours gardé le souvenir de ses solides connaissances, de l'aménité de son caractère, de son inaltérable bonté.

Aussi, quand les fatigues de l'enseignement eurent ruiné sa robuste constitution, quand sœur Justine, terrassée par une maladie qui ne pardonne pas, dut renoncer à l'instruction, les témoignages de la plus affectueuse sympathie lui arrivèrent de tous côtés, et, jusqu'au dernier jour, se manifestèrent sous les formes les plus délicates.

Très aimée de ses sœurs en religion, Sœur Justine laisse aussi de vifs regrets dans la communauté de Notre-Dame des Anges où on l'appréciait beaucoup pour ses sérieuses qualités de l'esprit et du cœur.

La digne religieuse était la sœur de M. Joseph Petit, rédacteur au *Journal de Roubaix.*

Nous présentons à notre cher collaborateur, et à sa famille, nos plus affectueux sentiments de condoléances.

Les funérailles de Sœur Justine auront lieu, en l'église St-Christophe, samedi, à neuf heures et demie du matin.

FEUILLETON DU 21 MAI 1896. — N° 73.

BLESSÉE AU CŒUR

Par Jules MARY

TROISIÈME PARTIE

L'HISTOIRE DE COLLIVET

II

Il n'osa se présenter dans les maisons où il était connu jadis, non seulement parce qu'il n'y eût pas été en sûreté, mais parce qu'il était bien certain qu'on lui refuserait toute besogne.

Il n'avait plus d'argent.

Tout ce qu'il lui restait femme et à sa fille.

Il était réduit à ses seules ressources.

Et il fallait vivre.

Ah ! il n'était pas difficile, il n'était pas exigeant ! Qu'importait le travail, si dur qu'il fût !

Il sortait quelques minutes, après s'être réveillé.

En errant dans les rues voisines du boulevard des Batignolles, il rencontra un omnibus chargé de malles.

Il le suivit, s'arrêta rue de Rome avec l'omnibus et s'offrit pour monter les malles.

On accepta.

Il était adroit et fort.

Il y avait quatre ou cinq malles, très lourdes.

Quand il eut tout monté, on lui donna cent sous.

Jamais argent ne lui avait fait autant de plaisir.

C'était la vie assurée pendant quelques jours. C'était surtout le temps de chercher, et de trouver, peut-être !

Le soir, comme il pleuvait à torrents, il alla rôder aux alentours d'un théâtre et gagna quelques sous à courir arrêter des voitures pour les voyageurs en détresse.

Il en fit autant le lendemain, dans une réunion de courses, à Auteuil ; essayant ainsi les petits métiers parisiens.

Toujours sur le qui-vive, avec cela, jamais tranquille, l'œil au guet, l'oreille aux écoutes.

A plusieurs reprises, aux courses, il crut reconnaître, se dissimulant dans la foule, des hommes qui l'avaient suivi depuis longtemps, les deux, toujours les mêmes.

— Des agents de police, sûrement. Est ce à moi qu'ils en veulent.

Il ne se trompait pas.

C'étaient Loiseau et Chaumont.

Il fut bientôt certain que c'était à lui qu'ils en voulaient.

— Ils ne sont donc pas sûrs de mon indentité, puisqu'ils ne m'arrêtent pas ?

Il prit plus de précautions.

On ne le vit plus aux courses.

Avenue Kléber, il finit par être embauché comme gâcheur par un maître maçon qui l'employa aussitôt en lui donnant vingt-cinq sous par jour.

Un peu plus tranquille, il écrivit rue du Marché-Saint-Honoré :

« Je n'ai pas quitté Paris. Je vis comme je peux, mais je voudrais bien vous voir. Je n'ose aller là-bas. Tâchez de venir à neuf heures, square Vintimille. J'ai tant besoin de vous embrasser ! »

La lettre parvint à son adresse.

Et le même soir, à neuf heures, Louise et sa mère attendaient le forçat, bien tremblants, au square indiqué.

A cette heure le square est désert.

Ils furent tranquilles.

Ils passèrent la soirée ensemble, enlacés, se promenant sur les boulevards extérieurs, puis revenant dans les rues peu fréquentées où ils avaient chance de ne pas faire de mauvaise rencontre.

En les quittant, Haudecœur leur dit :

— Je vois bien qu'à Paris, ça me serait difficile de vivre. Alors, voici ce que j'ai résolu : Je vais m'en aller. Mon fils fait son service militaire à Rouen. J'irai à pied jusqu'à Rouen. Le long du chemin, dans les usines ou dans les fermes, je tâcherai, pour vivre, de trouver un peu de travail. A Rouen, j'embrasserai mon fils. Et je repartirai après l'avoir vu. Dans quelque temps, notre Médéric nous sera rendu, son temps fini. Il n'a qu'une année à faire maintenant, puisque grâce à ma condamnation, il est considéré comme soutien de famille.

Ah ! s'il était auprès de vous, je m'en irais le cœur soulagé. Il est jeune, il est fort. Il travaillerait et grâce à lui, vous n'auriez plus à redouter la misère. Enfin, un peu de courage encore. En le quittant, je continuerai à m'éloigner de Paris. Je tâcherai de gagner la Belgique. Là, quand j'aurai un peu d'argent, je vous l'enverrai et tout de suite vous viendrez me rejoindre, ah ! tout de suite, n'est-ce pas, tout de suite !

Il les reconduisit jusqu'aux abords de la rue du Marché Saint-Honoré. Ce fut là seulement qu'il les laissa.

Le lendemain, en effet, Haudecœur s'éloignait de Paris.

Nous ne raconterons pas son odyssée jour par jour ; nous ne dirons pas quels expédients il dut employer pour vivre ; son honnête figure le faisait bien accueillir, généralement comme il demandait du travail et non point l'aumône, on l'employait parfois à de grosses besognes, pendant quelques jours.

Ce fut ainsi qu'il gagna Robelloise, d'étape en étape.

Il y arriva le soir et coucha dans une auberge.

Le lendemain, il s'informa s'il pourrait trouver quelque besogne.

C'était à quelques jours de là, fête au village.

L'aubergiste le retint.

— Vous me servirez de garçon, dit-il. Au moins, vous n'aimez pas trop le cidre. Vous n'êtes pas ivrogne.

Haudecœur le rassura.

C'était encore quelques jours de calme d'esprit. Du moins, il le pensait.

Il avait compté sur quelques jours.

Et le lendemain même les tourments recommençaient.

Dans la soirée, il vit entrer, parmi les clients de l'auberge, deux gendarmes qui s'installèrent à une table.

L'aubergiste leur servit une bouteille de vin.

Haudecœur avait de bonnes raisons pour ne pas rechercher la compagnie des gendarmes.

Et tout en servant et desservant, il avait soin de leur tourner le dos, marchant à reculons, même, au besoin.

Cependant, les gendarmes ayant vidé leur bouteille et en ayant demandé une autre, l'aubergiste chargea Haudecœur de la leur porter, étant à ce moment fort occupé à jouer une partie de manille, dans un coin de la salle.

Haudecœur ne pouvait hésiter.

Il s'exécuta.

Pendant qu'il servait, un des gendarmes, dit :

— Tiens, je ne vous connais pas, vous... Est-ce que vous êtes du pays ?

— Non.

— On vous appelle ?

— Plouveret.

— Et vous êtes garçon de café, de votre état ?

— Oh ! non, de mon état, je suis menuisier. Mais je viens d'être malade, à Paris. Pendant trois mois, à l'hôpital Lariboisière. Et le médecin m'a dit : « Ne restez pas à Paris. Tâchez de trouver de l'ouvrage à la campagne, même l'hiver. Alors, j'ai suivi le conseil du docteur et je suis parti. Pour le moment j'accepte un peu tout ce qu'on me donne. Mais mon but, c'est de trouver à m'employer dans mon métier.

— C'est juste.

— Et si vous pouvez m'y aider, ajouta Haudecœur avec bonhomie, vous me tirerez d'un pas difficile Je ne suis pas ivrogne. Je suis travailleur et pas maladroit.

— C'est à voir.

Un peu rassuré, Haudecœur les quitta pour répondre à des clients qui entraient et faisaient tapage dans l'auberge.

Ces clients étaient des soldats, appartenant au 24e en garnison à Rouen et qui venaient de faire les manœuvres aux environs de Vernon.

Les manœuvres étaient terminées.

Le régiment venait d'entrer à Rolleboise pour y cantonner jusqu'au lendemain matin.

Les vivres avaient été distribués, les chevaux pansés avaient reçu leur ration de foin et d'avoine.

Les soldats, un papier à la main, cherchaient leur logement.

Il y en avait quatre désignés pour l'auberge.

Et c'était trois de ceux-là qui venaient de faire irruption dans la salle commune, très animés par toute une journée de chevauchée, enchantés d'être au logis, riant haut ; et trinqueballant leurs sabres sur les briques du carrelage.

L'autre, le quatrième, entra derrière eux, plus calme.

Il avait une figure énergique et douce, non point belle, mais attirant malgré tout l'attention.

Bien campé sur les hanches, robuste, les épaules larges, c'était un beau soldat, d'allure avenante, malgré le sérieux d'une physionomie qui devait habituellement triste.

Haudecœur venait de descendre à la cave.

Ce fut l'aubergiste qui les reçut.

— Vous boirez bien un coup de cidre, les gars ?

— Plutôt deux qu'un...

— Eh bien ! ça s'est tiré les manœuvres ?

— Tout de même, tout de même ! Et vive la classe !

Les deux autres soldats répétèrent, en riant :

— Vive la classe ! !

Le dernier, seul, se taisait, comme ayant l'esprit occupé ailleurs.

L'aubergiste servit un pot de cidre et quatre verres.

A ce moment, le forçat remontait de la cave.

Un soldat dit, en s'adressant au quatrième resté près de la porte :

— Eh bien, Haudecœur, est-ce que tu t'arroses pas la dalle, comme les autres ?. . T'as donc pas la pépie ?

Le soldat s'approcha en souriant.

— Si, j'ai très soif ! A votre santé !

A ta santé, Haudecœur, et sois donc gai ! Vive la classe !...

Ce cavalier, c'était Médéric, le fils du forçat.

Haudecœur, en entendant prononcer ce nom qui était le sien, venait de le regarder et de le reconnaître.

Son fils, son pauvre enfant ! C'était lui ! c'était lui !

Le dos contre la muraille du fond de la grande salle, il n'osait faire un pas...

Est ce que, si Médéric reconnaissait à son tour son père, il aurait le courage de retenir son émotion et de ne point le trahir ?

Surpris ainsi, en aurait-il vraiment le sang-froid ?

L'aubergiste, le voyant immobile, cloué au sol, lui cria :

— Allons, Plouveret, allons, mon brave, qu'est-ce que vous faites là ?

Ce nom de Plouveret ne pouvait rien rappeler à Médéric, ne faisait rien sonner à son oreille ; le soldat ne tourna pas la tête.

Mais les gendarmes, depuis quelques minutes, penchés l'un vers l'autre, causaient à voix basse, avec animation.

Le nom de Haudecœur, prononcé par les soldats en appelant leur camarade, les avait frappés.

Des circulaires avaient été envoyées récemment de Paris à toutes les brigades de France, mentionnant le retour de Haudecœur, donnant son signalement.

Un post-scriptum suivait les circulaires adressées aux brigades de gendarmerie de Normandie ; dans le postscriptum il était dit que Haudecœur essayerait peut-être de voir son fils, chasseur au 24e régiment en garnison à Rouen, et on leur enjoignait de redoubler de surveillance.

La brigade de Rolleboise avait reçu cette circulaire.

Et voilà pourquoi le nom de Haudecœur avait frappé les deux gendarmes en train de boire.

Les soldats avaient vidé leur pot de cidre.

— Plouveret, dit l'aubergiste, conduis ces braves enfants dans leur chambre. Ils ont peut-être envie de dormir.

— Pas encore, dit Médéric en souriant, mais nous nous y mettrons à l'aise, en attendant la nuit.

— Haudecœur quitta la salle traversa un corridor obscur et ouvrit une porte pleine donnant sur un escalier qui était, comme le corridor, plongé dans les ténèbres profondes. *(A suivre).*